Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 111 (1975)

Heft: 28

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

28

Montreux, le 10 octobre 1975

éducateur

1172

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt

UNE BONNE NOUVELLE

La seconde série de diapositives, destinées aux élèves de 12 à 15 ans, est à votre disposition.

Les sujets traités : avant tout le comportement du cycliste, puis un peu de signalisation routière et, pour finir, le comportement du cyclomotoriste.

Des commentaires, présentés de manière nouvelle sont automatiquement joints à chaque série.

Ces diapositives sont en vente au prix de Fr. 70.–. Adressez vos commandes au secrétariat de la Section TCS de votre canton, qui, selon les cas, participera partiellement ou pour la totalité aux frais.

Sommaire

COMITÉ CENTRAL

Orientation nouvelle 643
CMOPE 644
Films scolaires 645

VAUD

Bibliothèque circulante 646
Maîtresses enfantines 646
Commission d'achats 647
Maîtres des classes à options 647
AVEPS 647

GENÈVE

SPG : taux de « syndicalisation » 647
Convocation 647
Brièvement 648
Georgette Corthay 648
Fourre-tout 648
L'odeur du soleil 649

NEUCHÂTEL

Journée de l'AEDE 649
District de Neuchâtel 649

JURA

La première course d'école 650
Rapport annuel de l'instruction publique 651
Le système 652
SJMG 652

FRIBOURG

Moyenne suisse 653
Nominations 654
L'activité du comité SPF 654

DIVERS

Centre d'information 655
Crapaud à lunettes 655
Service de placements 655

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs): François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :
Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.
René Blind, 1605 Chexbres.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel : **Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.**

ORIENTATION NOUVELLE

Quel présent ? Quel avenir ?

L'écolier est devenu « romand », l'enseignant ne l'est pas !

Par l'application progressive du plan d'études, l'Ecole romande est devenue réalité.

En revanche, le statut des enseignants diffère : formation, traitements, horaires, conditions de travail, etc.

Cette disparité se justifie-t-elle encore ?

Ne pourrait-on pas concilier le maintien des particularités cantonales avec une harmonisation renforcée du statut du corps enseignant ?

Dans l'affirmative, si les enseignants en ressentent le besoin, il est nécessaire que la SPR envisage une orientation nouvelle.

Voulons-nous donner à la SPR la possibilité et les moyens de devenir l'initiatrice d'actions intéressant tous les enseignants romands ?

La commission mandatée par l'assemblée des délégués pour l'étude d'une orientation nouvelle de la SPR doit pouvoir disposer du maximum de renseignements possible, qui constituent sa base de travail. Elle ne possède actuellement que des informations insuffisantes. C'est pourquoi elle a rédigé UN SONDAGE D'OPINION qu'elle vous adressera en vous priant instamment de le retourner dans les délais.

Commission « Orientation nouvelle ».

L'enseignant et le processus politique, résolutions

Définition

L'expression « processus politique » employée dans ce document peut se définir de la façon suivante : **les voies et moyens par lesquels les décisions sont élaborées et mises en œuvre à tous les niveaux de la société, par les individus, les groupements ou les instances gouvernementales.**

Préambule

La CMOPE est intéressée au développement et à l'utilisation du processus politique ainsi défini. Même s'il est inévitable et, à vrai dire essentiel, que les enseignants et leurs organisations s'intéressent à l'exercice du droit politique, individuellement et collectivement ils ont une responsabilité particulière parce qu'ils préparent les futurs citoyens à participer pleinement à l'élaboration des décisions dans la société.

Nous réaffirmons que la Déclaration des droits de l'homme doit prévaloir dans toute société de façon que les enseignants jouissent de la totalité des droits accordés à tous les citoyens. A cette fin, nous réaffirmons en outre notre détermination de travailler pour que tous les pays adoptent la recommandation Unesco/OIT concernant la condition du personnel enseignant et de nous employer pour que les Conventions appropriées de l'OIT et les décisions de la Conférence générale de l'Unesco soient ratifiées et respectées par tous les gouvernements.

L'enseignant et le processus politique

Compte tenu du rôle fondamental de l'enseignant dans le progrès de la société et le développement de l'individu, il est absolument nécessaire que tous les enseignants, au même titre que les autres citoyens, aient le droit et la responsabilité de participer pleinement au processus d'élaboration des décisions, notamment d'exercer des mandats électifs, sans perdre pour autant la sécurité et les avantages de l'emploi.

En conséquence, nous recommandons que les enseignants :

a) travaillent à la mise en place de structures propres à leur permettre d'intervenir dans l'élaboration des décisions et le contrôle de leur exécution à tous les niveaux de la société.

b) En préparant les élèves et étudiants à prendre part au processus politique,

i) s'efforcent d'assurer que chacun ait accès à toutes les sources d'information et d'opinion et comprenne les responsabilités du citoyen ;

ii) soient objectifs dans les discussions sur les problèmes d'actualité et admettent la pluralité des idéologies dans les sociétés humaines ;

iii) mettent en place les structures et procédures appropriées, dans la classe et l'établissement, pour permettre la participation des élèves et étudiants à l'élaboration des décisions.

c) Aient le droit, la responsabilité et la possibilité de participer à l'élaboration des décisions dans leurs organisations professionnelles.

L'organisation des enseignants et le processus politique

Tous les enseignants devraient avoir le droit de constituer leurs propres organisations professionnelles. Ces organisations ont une triple responsabilité :

a) Inciter leurs adhérents à accepter les principes et les responsabilités exposés au paragraphe précédent : « L'enseignant et le processus politique ».

b) Faciliter la participation croissante de leurs adhérents à l'élaboration des décisions à tous les niveaux professionnels :

i) en cherchant à étendre, si nécessaire, le droit de participer à l'élaboration des décisions à l'intérieur de l'école et à tous les niveaux de l'établissement de la politique et de l'administration ;

ii) en créant des structures et des procédures qui assument la participation entière des représentants élus par les enseignants membres de l'organisation ;

iii) en garantissant que des services de consultation sont à la disposition des enseignants dans l'exercice de leurs droits et responsabilités ;

iv) en donnant aux enseignants les possibilités de s'exercer à l'utilisation du processus politique ;

v) en offrant aux enseignants une protection légale quand cela s'avère nécessaire.

c) Utiliser le processus politique pour la réalisation de leurs objectifs. Pour atteindre ce but, l'organisation devrait :

i) conserver une position d'indépendance à l'égard de toute affiliation à un parti politique déterminé ;

ii) chercher tous les moyens possibles d'intervention auprès de tous les partis politiques et autres groupements ;

iii) envisager de soutenir, à tous les niveaux du sytème politique, les candidats désireux de faire progresser l'éducation conformément à la politique des organisations d'enseignants ;

iv) informer complètement ses adhérents et l'opinion publique des développements et des problèmes de l'éducation ainsi que de la politique de l'organisation dans ces domaines ;

v) mener une campagne active pour le respect de la plénitude des droits professionnels, politiques et syndicaux des enseignants et de tous les autres groupements professionnels et collaborer, à cette fin, avec d'autres organisations, y compris les syndicats, par tous les moyens jugés appropriés.

Le rôle de la CMOPE

L'assemblée des délégués

1. affirme à nouveau que la CMOPE devrait servir de représentant des enseignants à l'échelon international et se préoccuper des conséquences des problèmes politiques sur l'éducation ;

2. demande instamment qu'une action soit entreprise en collaboration avec les Nations Unies et tous les autres organismes internationaux, pour faire pression sur les gouvernements afin qu'ils appliquent sans restriction la Déclaration des droits de l'homme et la recommandation concernant la condition du personnel enseignant dans la mesure où elles concernent les organisations et les enseignants, et qu'ils ratifient et respectent les conventions de l'OIT relatives à la liberté syndicale et au droit de négociation collective ;

3. recommande qu'à la demande des organisations intéressées, une aide soit fournie, dans la mesure du possible, pour le développement des associations d'enseignants et du processus politique, sous forme de conseils directs ou d'échange de personnel entre organisations.

RÉSOLUTION GÉNÉRALE I

Etant donné que la CMOPE s'est engagée à encourager l'égalité d'accès de tous aux possibilités d'éducation, sans considération de sexe, de race, de religion, de condition économique, de culture ou d'origine nationale, nous exhortons les membres de la CMOPE à continuer les actions entreprises pour obtenir et défendre l'égalité des chances d'éducation à l'intention des femmes de façon qu'elles puissent se préparer à participer sur un

pied d'égalité à tous les processus de la société dans le but de parvenir à un développement global juste et équitable et à l'instauration de la paix dans le monde.

Nous recommandons que :

a) Les organisations nationales étudient les aspects caractéristiques de la condition féminine dans leurs pays respectifs et transmettent leurs informations à la commission de la CMOPE sur « les femmes dans l'éducation » ;

b) la commission sur « les femmes dans l'éducation » examine et analyse les conditions réelles de possibilités offertes aux femmes dans le domaine de l'éducation et les autres obstacles traditionnels afin d'entreprendre des actions visant à éliminer toute discrimination à l'encontre des femmes à tous les niveaux d'activités de la société ;

c) les organisations à tous les niveaux lancent une campagne afin d'encourager les femmes à profiter de toutes les possibilités qui s'offrent à elles ;

d) des programmes continus spéciaux soient lancés immédiatement par la CMOPE et les organisations membres pour corriger le déséquilibre actuel des chances offertes aux femmes et leur donner de plus grandes possibilités dans le domaine de l'éducation ;

e) la CMOPE et les organisations lancent et soutiennent un programme d'échange bilatéral et multilatéral et d'informations relatives aux programmes d'action concernant les femmes ;

f) la CMOPE mette à l'ordre du jour de tous les stages d'études, chaque fois que cela sera possible, l'examen des pratiques éducatives qui sont la cause des stéréotypes que l'on trouve dans les moyens audio-visuels, les manuels, les programmes et la sélection professionnelle ;

g) la CMOPE exhorte toutes ses associations membres à rechercher une représentation plus équitable entre les représentants hommes et femmes dans les programmes patronnés par la CMOPE et dans leurs délégations à l'assemblée annuelle des délégués.

RÉSOLUTION GÉNÉRALE II

La 24e assemblée de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante, réunie à Berlin en août 1975, constate avec une profonde inquiétude qu'en contradiction avec les idéaux de la Constitution de l'Unesco, la conférence générale de l'Unesco réunie à Paris en novembre 1974 a décidé de suspendre l'aide culturelle à l'Etat d'Israël et de ne pas inclure Israël dans le groupe régional européen de l'Unesco.

L'assemblée proteste contre cette résolution discriminatoire et invite l'Unesco à annuler la résolution anti-israélienne et à permettre à Israël de prendre part à toutes les activités culturelles, éducatives et scientifiques de l'Unesco.

L'assemblée affirme en outre sa conviction que les organismes non gouvernementaux des Nations Unies devraient rester fidèles aux idéaux exprimés dans leurs constitutions et que la coopération dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture ne devrait pas subir l'influence néfaste des controverses politiques.

RÉSOLUTION GÉNÉRALE III

Considérant que la course aux armements détourne la plus grande partie des ressources économiques qui devraient revenir aux œuvres sociales et à l'éducation, et prenant acte que les Nations Unies ont proclamé en 1971 qu'une conférence du désarmement serait convoquée le plus tôt possible, l'assemblée de la CMOPE invite la 30e assemblée générale des Nations Unies qui s'est réunie en septembre 1975, **à fixer la date d'une conférence mondiale du désarmement** à laquelle participeront les organismes non gouvernementaux.

RÉSOLUTION RELATIVE A LA SITUATION EN NOUVELLE-GALLES DU SUD

La 24e assemblée considère comme préoccupante la situation de conflit prolongé entre la Fédération des enseignants de Nouvelle-Galles du Sud (NSWTF) et le Gouvernement de Nouvelle-Galles du Sud. L'assemblée demande avec insistance que le BIT poursuive son étude de la situation, en accordant une attention particulière aux points suivants :

1. L'inaction du gouvernement en ce qui concerne l'application des recommandations de la commission du travail relatives à l'extension des compétences de ladite commission aux conditions de travail en plus des questions de salaire.

2. Le refus du gouvernement de rétablir le prélèvement à la source quant aux cotisations versées à la fédération, bien que ce système soit appliqué à la majorité des syndicats de la fonction publique de l'Etat et qu'il l'ait été auparavant à la NSWTF elle-même pendant plus de vingt ans.

3. La décision gouvernementale qui a supprimé la « clause préférentielle en faveur des syndiqués » dans la convention collective des enseignants de 1974, quoique cette clause soit octroyée de droit à tous les syndicats par la loi sur les conventions collectives de 1940 qui est toujours en vigueur et qu'elle s'applique aux autres syndicats de la fonction publique de l'Etat.

L'assemblée considère que, dans les deuxième et troisième cas, on ne peut concevoir l'action gouvernementale que comme une brimade, étant donné qu'elle vise exclusivement la NSWTF et n'affecte pas les autres syndicats de la fonction publique.

L'assemblée espère que l'action du BIT dans cette affaire amènera une amélioration des relations entre la SNWTF et le gouvernement.

RÉSOLUTION SPÉCIALE PRÉSENTÉE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF

Affirmant à nouveau la résolution de la 23e assemblée des délégués, la 24e assemblée des délégués exprime

a) son inquiétude constante au sujet de la situation à laquelle les enseignants et l'éducation en général ont à faire face au Chili ;

b) sa satisfaction des actions menées par le secrétariat au cours de l'année passée et qui devraient être continuées au cours de l'année prochaine ; et

c) son appui indéfectible à tous les efforts pouvant être entrepris pour promouvoir la liberté d'association et le respect des droits de l'homme sans lesquels l'éducation sera fatalement asservie à des desseins politiques au détriment des intérêts du peuple.

INVITATION A TOUS LES ENSEIGNANTS A MONTREUX

Films scolaires

A l'occasion du Festival du film industriel qui aura lieu à Montreux, les enseignants romands sont cordialement invités à assister le **vendredi 31 octobre 1975, dès 8 h. 30,** à la Maison des congrès de Montreux à la projection de films traitant de sujets économiques, industriels, techniques ou professionnels, conçus et réalisés pour les écoles (cycles primaire et secondaire).

L'après-midi sera consacré à la projection de tous les films lauréats de ce Festival 1975.

Pour tous renseignements complémentaires : Jeunesse et Economie, tél. (022) 43 52 00.

Bibliothèque circulante des classes supérieures

Communiqué : La Bibliothèque circulante des classes supérieures du canton de Vaud met à la disposition de ses membres, des collections de 30 ouvrages de lecture, en œuvres complètes ou en extraits. La classe dispose de ces œuvres pendant environ 3 mois et reçoit 3 envois par année.

Pour être membre, il suffit de s'acquitter de la cotisation de Fr. 10.— par an, somme qui couvre les frais d'administration et les ports. Le retour des envois à la bibliothèque est gratuit pour les membres.

Les membres s'engagent :

1. à respecter les délais ;
2. à faire soigner les collections, il est interdit d'y faire des inscriptions ;
3. à recouvrir les brochures qui ne le seraient pas.

Pour la commande, au moyen du bulletin ci-dessous, vous indiquerez pour chaque période 3 œuvres dans l'ordre de préférence. Ces trois possibilités permettent au bibliothécaire de vous servir. Pour 1975-76 les trois envois auront lieu en septembre, janvier et avril.

BULLETIN DE COMMANDE

Classe sup. de : _____

Adresse : _____

N° postal : _____

Tenue par M. (Mme) : _____

Tél. : _____

Désire recevoir les œuvres suivantes :

En septembre :
1.
ou 2.
ou 3.

En janvier :
1.
ou 2.
ou 3.

En avril :
1.
ou 2.
ou 3.

Signature : _____

Ce bulletin est à retourner au plus tôt à la Bibliothèque circulante des classes supérieures, Collège St. Roch, 1004 Lausanne.

Michel Besençon.

Liste des œuvres à disposition

099 Anouilh : Le Voyageur sans Bagages
100 Balzac : Eugénie Grandet
101 Balzac : Le Père Goriot
110 Beaumarchais : Le Barbier de Séville
120 Bernardin de St-Pierre : Paul et Virginie
130. Camus : La Peste
131 Cesbron : Notre Prison est un Royaume
140 Chateaubriand : Mémoires d'outre-tombe
141 Chateaubriand : Atala
150 Colette : Pages choisies
160 Corneille : Le Cid
161 Corneille : Horace
162 Corneille : Polyeucte
170 Daudet : Lettres de mon Moulin
171 Daudet : Le Petit Chose
180 Divers : Contes du Moyen Age
181 Divers : La Farce de Maître Pathelin
182 Divers : Le Roman de Renart
183. Doyle : Son dernier Coup d'archet
190 Duhamel : Pages choisies
195 Durrel : Féeries dans l'Isle
200 Flaubert : Les Contes
210 Fournier : Le Grand Maulnes
220 France : Nos Enfants
230 Gautier : Pages choisies
240 Hemingway : le Vieil Homme et la Mer
250 Hugo : Les Misérables 1.
251 Hugo : Les Misérables 2.
260 Jotterand : Textes d'Education morale
270 Keller : L'Habit fait le Moine
280 Kessel : Le Lion
290 La Bruyère : Les Caractères
291 Landry : Davel
300 Lamartine : Graziella
310 Martin du Gard : Les Thibault 1.
311 Martin du Gard : Les Thibault 2.
320 Maupassant : Contes
321 Maupassant : Croquis de Normandie
330 Mérimée : Colomba
340 Molière : L'Avare
341 Molière : Le Bourgeois Gentilhomme
342 Molière : Le Malade imaginaire
343 Molière : Les précieuses Ridicules
344 Molière : Les Femmes savantes
350 Monnier : Causeries et Nouvelles
360 OSLJ : Edison
361 OSLJ : Léopold Robert
362 OSLJ : Magellan
369 Pagnol : La Gloire de mon père
370 Pergaud : Histoires de bêtes
372 Peyré : La Croix du Sud
380 Racine : Andromaque
381 Racine : Athalie
382 Racine : Esther
390 Rabelais : Pantagruel
400 Ramuz : Morceaux choisis
401 Ramuz : Derborence
402 Ramuz : Farinet
405 Renard : Poil de Carotte
407 G. de Reynold : Cités et Pays suisses
410 Rod : Scènes de la vie suisse
420 Rolland : Jean-Christophe
430 Romains : Le Docteur Knock
440 Rousseau : Les Rêveries
441 Rousseau : Les Confessions
450 St-Exupéry : Pages choisies
451 St-Exupéry : Courrier Sud
460 Sand : La Mare au Diable
470 Sophocle : Antigone
480 Vigny : Lorette ou le Cachet rouge
481 Vigny : Servitudes et Grandeurs militaires
490 Voltaire : Contes
491 Voltaire : Zadig
500 Widmer : Le Grand Siècle
510 Zola : Germinal

Maîtresses enfantines

COMMUNIQUÉ

Deux membres de notre comité ayant terminé leur mandat, deux places sont donc vacantes.

Nous prions toutes les intéressées de s'adresser à notre présidente, Mme Elsy Schmittler-Girard, ch. des Sorbiers 12, 1012 Lausanne, tél. 28 02 28, au plus vite.

Le comité.

Commission d'achats

Actions d'automne

1. *Pour les frileuses ! :* 2 appareils de chauffage, soit : 1 paroi chauffante extra-plate à huile et 1 petit radiateur-ventilateur avec thermostat.

2. *Vive les frites ! :* 1 friteuse de couleur jaune, contenance 3 litres.

3. *Mélomanes ! :* Studio 6, soit radio + tourne-disques + magnétophone à cassettes, tout en un OU un grand choix de chaînes Hi-Fi, selon entente avec la commission.

Pour la commande et de plus amples détails, voir « Educateur » N° 32 du 7 novembre.

Maîtres de classes à options

Lors de son assemblée générale ordinaire du 17 septembre 1975, l'Association vaudoise des maîtres de classes à options a élu son nouveau comité qui se compose comme suit :

Président : Roland Gfeller, Prés du Dimanche, 1304 **Cossonay.** Tél. 87 23 25.

Secrétaire : Raymond Darioly, Centre 60, 1025 St-Sulpice. Tél. 35 67 30.

Caissier : Paul Lachat, Stand 14, 1024 **Ecublens.** Tél. 35 74 63.

Membres : Serge Carrard, Risoud 24, 1348 **Le Brassus.** Tél. 85 61 86 ; Mme Sylviane Piguet, Grand-Rue 54, 1347 **Le Sentier.** Tél. 85 57 23.

AVEPS

Tournoi de football

Date : mercredi 15 octobre, dès 13 h. 30.

Lieu : Thierrens, terrain de la Rosière, vestiaire au collège.

Règlement : match de 15 minutes, équipes de 6 joueurs, remplaçants autorisés.

Pantoufles obligatoires : aucun crampon admis.

Inscription : auprès de Denis Meylan (n'a plus le téléphone) par écrit !

Délai : 8 octobre.

Repas possible après le tournoi.

Rédactrice de la rubrique vaudoise : Mme Josée Probst, route de Vevey 35, 1009 PULLY. Tél. (021) 28 54 65.

Genève

SPG : taux de « syndicalisation »

Un graphique, publié en rubrique neuchâteloise de l'« Educateur » N° 26, pourrait laisser croire que les enseignants primaires et enfantins genevois ne sont « syndiqués » que dans une proportion de 50 %. Cette information, fort heureusement inexacte, nous donne aujourd'hui l'occasion d'apporter quelques précisions à l'article « 800 aujourd'hui, 1000 demain... grâce à vous » (voir « Educateur » N° 26).

1. Le chiffre de 50 % cité par notre collègue neuchâtelois provient de la comparaison entre les 840 enseignants membres de la SPG et les 1600 enseignants primaires, enfantins, spécialisés et de disciplines spéciales que compte notre canton.

Ce chiffre ne tient pas compte de près de 400 suppléants stabilisés (collègues qui ne sont pas titulaires d'un **brevet genevois**) regroupés au sein d'une association totalement indépendante de la SPG, l'Association des maîtres suppléants enfantins et primaires (AMSEP).

2. Pour les enseignants brevetés le taux de syndicalisation est donc de 70 % (840 membres SPG pour 1200 enseignants brevetés).

3. Il est intéressant de relever le taux de « syndicalisation » des différentes catégories d'enseignants :

— chez les maîtresses enfantines 234 membres SPG pour 356 maîtresses enfantines brevetées, soit 66 % ;

— chez les instituteurs primaires et spécialisés 192 membres SPG pour 217 brevetés, soit 88 % ;

— chez les institutrices primaires et spécialisées 371 membres SPG pour 459 brevetées, soit 81 %.

— chez les maîtres et maîtresses de disciplines spéciales 49 membres SPG pour 140 brevetés, soit 36 %.

4. Ces chiffres peuvent être complétés par les remarques suivantes :

— la SPG compte un certain nombre de collègues « en congé » ;

— quelques suppléants stabilisés font également partie de la SPG ;

— une vingtaine de collègues ont demandé leur adhésion à la SPG au cours de ces derniers jours.

Ces chiffres sont certes moins décevants que le 50 % annoncé... mais ils sont loin d'être satisfaisants. Un gros effort reste à faire pour rendre chaque enseignant responsable de la défense de la profession. Les commentaires que notre collègue neuchâtelois, J.-P. Buri ajoutait à son graphique gardent toute leur valeur ; les enseignants genevois les reliront donc avec profit.

P. Dunner.

Convocation

Les membres de la Société pédagogique genevoise sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
mardi 21 octobre à 20 h.
à l'UNIVERSITÉ.

A l'ordre du jour de cette assemblée figureront notamment les points suivants :

— Energie nucléaire.

— Syndicalisation de la SPR.

— Défense de la fonction publique dans le cadre du Cartel intersyndical.

— Echange d'informations entre le comité et les membres SPG.

Le comité.

P. S. L'ordre du jour détaillé et le lieu exact de l'assemblée vous parviendront prochainement par lettre.

Brièvement

Classes et effectifs

Le nombre total des classes genevoises a été maintenu et même légèrement augmenté : 1417 pour 1414 prévues.

Il faudra attendre la publication des résultats de la statistique au 15 septembre pour évaluer exactement la situation. D'ores et déjà on constate une nette augmentation des classes à 2 degrés, avec un effectif d'élèves souvent élevé. A notre avis, les classes à 2 (ou plusieurs) degrés ne devraient pas dépasser 22 élèves. Qu'en pensez-vous ?

On nous signale également des classes de 6e à 30 élèves, d'autres (le 1/10 environ) à 28 ou 29. L'équité veut qu'on mentionne aussi les effectifs à 22-23, particulièrement dans certains quartiers qui vieillissent.

Matériel et fournitures scolaires

Il semble que tout se soit bien passé cette année (?) à part une diminution de l'attribution des cahiers, mesure qui se justifierait si on avait remplacé les cahiers par des classeurs, comme il en avait été question.

Séminaires d'inspecteurs

Des séminaires ont été fixés en dehors de l'horaire. Si cette mesure devait se généraliser, il conviendrait de la rediscuter.

Activités SPG

La commission mi-temps rencontre un franc succès. Les nombreuses propositions faites par les membres qui ont répondu à l'enquête seront discutées lors d'une prochaine assemblée. Réfléchissez à ce problème et au changement d'attitude qu'il implique, compte tenu de la situation actuelle sur le marché du travail.

Le 1er octobre prochain, le comité accueillera les nouveaux collègues, brevetés en juin.

La commission des traitements est convoquée le 26 septembre. Elle traitera, en principe, du salaire des suppléants. La SPG, par vote d'assemblée, s'est déclarée d'accord pour qu'il n'y ait plus de différence, à l'avenir, entre les traitements des brevetés et ceux des suppléants. Ce n'est pas l'avis du président de la commission du Conseil d'Etat qui proposerait 2 classes d'écart. A suivre.

Enfin, les 26 et 27 courant, le comité SPG se réunira en séminaire pour préparer le travail de l'année 1975-1976. C'est le moment de vous rappeler la composition du nouveau comité et de redire que tous ses membres sont à votre disposition :

Paul Dunner, président, instituteur primaire ; Josiane Stranieri, vice-présidente, institutrice primaire ; Liliane Urben, vice-présidente, maîtresse enfantine ; Jacques Barbey, trésorier, instituteur primaire ; Liliane Palandella, institutrice primaire, détachée à l'EPSE ; Françoise Boulaz, institutrice classes spéciales ; Mireille Beguin, institutrice primaire ; Véronique Clerc, maîtresse enfantine ; Michel Crausaz, instituteur classes spéciales ; Alain Denizot, maître de discipline spéciale ; Jean-Noël Friot, instituteur primaire ; Paul Matthieu, instituteur primaire ; Henri Scherer, instituteur primaire ; Françoise Vagneux, institutrice primaire ; Evelyne Vautravers, maîtresse enfantine.

Prochaine assemblée générale : mardi 21 octobre. Nous y reviendrons.

L. U.

Georgette Corthay

Notre regrettée Georgette Corthay, maîtresse de travaux à l'aiguille, nous a quittés au cours de l'année scolaire 1974.

Mme Georgette Corthay a passé 29 ans de sa vie auprès des jeunes filles de l'école James-Fazy à leur enseigner non seulement les travaux de couture, mais tout ce travail qui faisait des jeunes filles qui lui étaient confiées, de futures jeunes femmes aux talents appréciés.

Sa carrière débuta à l'école de couture de la rue Rousseau où elle fit un apprentissage de trois ans. Puis elle se perfectionna dans un atelier de couture. Ensuite elle entra à l'école James-Fazy dans les classes de fin de scolarité qui sont devenues depuis classes de formation préprofessionnelle (SMP).

Georgette Corthay était originaire de la campagne, de sa chère commune de Chancy qu'elle chérissait par-dessus tout. Son bon sens campagnard, son calme naturel, lui avaient donné le pouvoir de faire face avec lucidité aux ennuis quotidiens qui se présentaient à elle. Aimée de ses élèves, appréciée de ses collègues et de ses supérieurs, Georgette Corthay a quitté le monde environnant, sans avertir, sur la pointe des pieds, comme elle y était venue.

Nous qui l'avons connue, nous ne pourrons jamais oublier notre collègue. Bien au contraire, son souvenir nous sera pour toujours un modèle et un précieux encouragement.

Que son époux, son fils et sa famille trouvent ici nos condoléances les plus sincères.

Fourre-tout

Qui a lancé cette idée saugrenue que, pour écrire dans l'«Educateur», il fallait au préalable soumettre son texte à la censure hiérarchique ?

Une seule marche à suivre : envoyer son papier (à temps) tapé à la machine à la rédactrice genevoise.

Qui a peur... (mais non, pas de Virginia Woolf) d'organiser une réunion de parents ? (Petit guide à disposition.)

Qui veut bien nous aider à conscientiser (le vilain mot) les collègues féminines qui n'ont pas encore signer leurs bulletins d'adhésion ?

Qui peut prêter à méthodologue esseulé une diapositive de bouquetin ?

Qui pense que tous les chemins mènent à Rome, à therme évidemment ?

Qui veut rappeler aux maîtresses enfantines qui ne soutiennent pas encore la SPG, que c'est bien grâce à cette association que leurs traitements vient de grimper de deux classes ?

Qui a perdu une règle d'or ?

SRO - SRP, une fabrique de roulements à billes, un service de recherches : deux activités destinées à faire tourner mieux les rouages.

Qui a caché l'instrument à vérifier l'intersection entre mathématiques modernes et pédagogie nouvelle ? Et qui n'a pas compris l'intersection ?

Qui a retrouvé l'aiguille des travaux-z-à ?

La clé de l'armoiromave ?

Le sel de la conversation ?

Le charme des longues soirées d'hiver à préparer son journal ?

Quelles boîtes-à-tout ces écoles !

L'odeur du soleil

Je n'ai pas trouvé de mot assez déchiré pour qualifier à la fois l'horreur, la réprobation, la colère et le chagrin que m'inspirent les exécutions espagnoles. La pensée que ce vieux chacal peut ordonner sans sourciller la mise à mort me révolte intensément. De tous côtés on proteste, on supplie, on manifeste. (Et surgissent des affrontements qui n'ont parfois plus rien de commun avec l'injustice qu'on voulait dénoncer.)

Faisons confiance aux événements, dans 15 jours, dans un mois, d'autres souffrances, d'autres indignations accapareront nos esprits. La rage profonde qui est montée comme une lame de fond sera retombée. Pourtant, point n'est besoin d'être visionnaire pour penser qu'à Madrid on n'en continuera pas moins à fusiller, qu'à Barcelone on emprisonnera encore, qu'à Burgos ou à Pampelune on torturera toujours.

Sans nier l'importance d'une manifestation de masse, immédiate et spontanée, qui mobilise la conscience populaire au même instant dans tous les pays, je suis persuadée qu'une action de ce type est pratiquement inopérante ou peu efficace si elle ne se prolonge pas dans un mouvement de longue haleine. Il existe, à la portée de tous, avec le mérite de n'exiger que des moyens non violents : n'importe qui peut participer à un boycot économique, à commencer par celui du **tourisme qui ne doit plus cautionner le crime.** Les milliers d'Européens, parmi eux de nombreux Suisses, qui passent leurs vacances en Espagne, doivent prendre conscience qu'en ne retournant plus là-bas tant que les choses n'auront pas changé, ils cesseront de soutenir un régime antidémocratique basé sur la terreur et la répression.

Sachant le peu de profit qui retourne aux paysans ou aux travailleurs, les ménagères devront cesser d'acheter des produits espagnols (fruits, légumes, vins, etc.).

Puisque la raison et le cœur des dirigeants espagnols restent insensibles, peut-être la panse (ou les devises qui la remplissent) sera-t-elle plus vulnérable.

Et s'il en est pour qui le soleil n'a pas d'odeur, s'il en reste de ceux qui enverront des « Bons baisers de Séville », alors — par décence — qu'ils s'abstiennent de participer à la prochaine manif.

Liliane Urben.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
chemin du Renard 44, 1211 **Le Lignon.** Tél. (022) 96 30 06.

Neuchâtel

Journée d'étude 1975 de l'AEDE

Chaque année, l'Association européenne des enseignants organise une journée d'étude : il appartenait cette année à nos collègues fribourgeois de préparer cette rencontre. Leur choix se porta sur un enseignant devenu conservateur des monuments et édifices publics du canton de Fribourg, M. Etienne Chatton.

Le temps d'obscurcir la salle et nous relions connaissance avec les chroniqueurs Schilling... 1476-1976 : dans un an, Morat fêtera le 500e anniversaire de la bataille où s'illustra Adrien de Bubenberg.

Les Bernois et les Savoyards assiègent Fribourg... La rade de Genève tantôt décor pour un Christ marchant sur les eaux tantôt paysage bleu et jaune, comme seul Hodler savait les peindre.

Apprendre à voir, redécouvrir que l'art est partout, non pas « localisé » dans les seules villes de Rome, Florence ou Venise. Que l'histoire, la géographie, les sciences, presque toutes les disciplines enseignées à l'école nous ramènent à l'art, à notre patrimoine artistique.

Exposé passionnant de simplicité et de sincérité. Bienheureux Fribourgeois ! Ne possèdent-ils pas le plus important secteur sauvegardé d'Europe ? Plus de mille maisons, édifices, monuments restés « intacts » grâce au fait que très longtemps Fribourg échappa au boum économique et ne put se payer de coûteuses démolitions et reconstructions.

Après le repas de midi, une passionnante visite du Vieux-Fribourg permit à chacun de se rendre compte des possibilités d'applications pratiques des théories développées le matin.

Journée fort réussie, bien qu'essentiellement suisse... L'AEDE compte 11 sections nationales et 20 000 membres. La section suisse se porte bien mais accepte volontiers de nouveaux membres. Notre collègue Pierre Kernen, enseignant à CESCOLE et habitant Longchamps 42 à Bôle vous renseignera plus longuement si vous désirez recevoir chaque trimestre les « Documents pour l'enseignement » publiés par le Centre d'éducation européenne.

J.-P. Buri.

District de Neuchâtel

Instructions au corps enseignant préprofessionnel de la ville

Le comité pensait que ce sujet de discussion intéresserait de nombreux collègues. Il faut croire que non ! que ces instructions sont approuvées par la majorité de ces derniers. A moins que ces collègues — je veux dire les absents — n'aient abouti à la même conclusion que les membres présents ce 29 septembre : ce fascicule vert, édition numérotée, n'est qu'une codification noir sur vert de tout ce qu'un maître consciencieux accomplit chaque jour, chaque semaine tout au long de l'année scolaire.

La prudence est recommandée toutefois aux étourdis. Un texte précis existe et pourra aisément être cité au cas où. Nul n'est censé ignorer... les instructions.

Quelques remarques de détail

En page sept, point 1.3.3., il est question d'une circulaire ultérieure dans laquelle seront données toutes les précisions quant à l'étendue de la couverture en responsabilité civile. Les collègues présents souhaitent connaître dans un proche avenir les dispositions définies.

En page neuf, point 2.0.8.3 : les prix maximums pour les courses scolaires d'un jour pourraient être adaptés et portés à Fr. 20.—.

Les membres présents et le comité accusent réception de ces instructions, édition 1975. L'enthousiasme n'est pas délirant, certes. Le but de l'exercice n'était certainement pas de provoquer une telle réaction mais simplement une mise... au point.

Soirée SPN 1975

Dès aujourd'hui, réservez, bloquez, encadrez dans vos agenda, calendrier, planning des loisirs cette date du

VENDREDI 5 DÉCEMBRE 1975

En effet, le comité élargi prévoit une soirée gastronomiquement nourrissante et musicalement dansante ensuite en l'Aula du collège de la Promenade.

Au menu : un gigantesque buffet froid comme seul sait les préparer le cuisinier de la cité universitaire.

En vedette : un orchestre de danse à danser.

Le prix : (sans boisson ; les prix seront calculés de manière à ce que notre caissier ne fasse qu'un bénéfice symbolique) tout compris :
Fr. 25.— (si vous êtes sans Lui ou sans Elle) ;
Fr. 40.— (s'Il vient ou si Elle vient en votre compagnie).

D'aimables agapes régionalisées par collèges s'organisaient jusqu'ici. Le comité vous propose d'élargir cette réunion et d'en faire un grand « truc », ouvert à tous les collègues de la ville ET du district.

Une circulaire précise vous parviendra bientôt. Vous y répondrez, affirmativement ou négativement mais vous voudrez bien nous répondre : nous devons connaître votre opinion à ce sujet, nous voulons savoir si une telle initiative vous plaît, vous séduit ou vous laisse indifférent ou encore vous choque. Mais répondez. Merci.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
Jean-Pierre MISCHLER, rue du Château, 2114 **Fleurier.** Tél. (038) 61 30 87.

Jura

RENDONS A CÉSAR CE QUI EST A CÉSAR

La première course d'école organisée en Suisse

Dans le N° 21 de l'« Educateur », on a pu lire avec intérêt le récit de Robert Porret sur la première course d'école organisée en Suisse par un collègue neuchâtelois.

Or, il faut rendre à César ce qui est à César. Grâce à un précieux petit livre édité à Saint-Imier en 1867 et que nous a remis notre collègue Francesco Moine, nous pouvons affirmer que les élèves de l'école secondaire de cette cité jurassienne précédèrent d'une année leurs camarades neuchâtelois.

Mais étaient-ils les premiers ? L'auteur, inconnu, et qui s'est proposé de raconter toutes les excursions faites par les écoliers de l'Erguel, écrit dans la relation de la première d'entre elles, l'« Ascension du mont Chasseral », qui eut lieu le 4 septembre 1863 : « En voyage, tout est instruction, agrément, tout favorise le développement de l'intelligence et ce n'est pas sans raison que les élèves des écoles cantonales de la Suisse alémanique, voire même celle de Porrentruy, à laquelle 300 francs ont été alloués, font chaque année aux frais du gouvernement une excursion de plusieurs jours. »

Les motivations — comme l'on dit aujourd'hui — de ces excursions étaient multiples, et l'auteur retient surtout celle-ci dans la préface de son livre : « En attendant que notre jeunesse apprenne dans les écoles militaires et dans les tirs fédéraux le métier des armes, il est bon et utile qu'elle visite, explore et parcoure en tous sens le pays qui l'a vue naître, et cela à cet âge où les impressions sont vives, où les souvenirs de ce que l'on a vu se gravent plus profondément dans la mémoire ; où l'esprit d'observation se développe en raison directe des objets nouveaux qui frappent la vue. »

Cette course du 4 septembre 1863, que les élèves ont réclamé le matin même dans un cri général parce que le ciel était bleu et qu'on avait dû la remettre à plusieurs reprises en raison du mauvais temps, cette course donc ferait peur à bien des maîtres en 1975 ! Qu'on en juge ! On est parti le matin de Saint-Imier, dans la joie générale. On s'est arrêté un instant au restaurant champêtre de la Baillive, où la population de Saint-Imier vient se délasser le dimanche en jouant au jeu du tonneau, et l'on est reparti à l'assaut du mont Chasseral, un joueur de flageolet entraînant la petite troupe qui arrive au sommet « à l'instar de l'armée française lorsqu'elle escaladait Malakoff ». Il y a déjà deux « éclopés » et un « invalide, qu'un œil-de-perdrix fait souffrir ». Tous trois seront confiés à Neuchâtel à l'administration fédérale des Postes.

Mais le mont Chasseral est dans le brouillard, et l'on décide à l'unanimité de descendre sur la Neuveville, où l'on prendra le chemin de fer franco-suisse pour Neuchâtel. De là, à pied, on regagnera Saint-Imier par le Val-de-Ruz et les Pontins. Et dire que, sans les « éclopés », le projet eût été bien plus vaste, puisque l'on se proposait ni plus ni moins d'aller, sur le champ de bataille de Morat, chercher des fragments de boulets !

Sur le mont Chasseral, le maître a expliqué la « division des terrains plutoniens en granitiques, porphyriques, basaltiques et trachytiques », et ces termes « étaient écoutés avec avidité cinq mille pieds au-dessus du niveau de la mer ».

De Nods à La Neuveville, les jeunes écoliers, longeant les jardins et les vergers, se rassasient de carottes, de radis, de pommes, de poires, de prunes et même de noix, fruit « enveloppé d'une écorce ou involucre ». On se désaltère « au moyen des gouttes de rosée éparses sur les feuilles de gentiane et sur les feuilles de choux ». Le maître d'école qui a été obligé d'intervenir « à réitérées fois pour faire respecter la propriété d'autrui », se fait sévère au moment où l'un des élèves, « d'origine tudesque et né sur les bords de la Limmat et de la Reuss (...) allait mettre une main sacrilège sur une grappe du vignoble de La Neuveville ».

Dans cette cité, le vice-préfet, qui s'était inquiété du bruit des cannes traînées « à l'instar des sabreurs autrichiens », est bientôt rassuré. On prend à la gare un convoi direct, « qui se distingue en Suisse d'un convoi qui ne l'est pas, en ce que le premier n'a pas de wagons de troisième classe ; différence de vitesse, point ».

A l'arrivée à Neuchâtel, on admire « la plus mémorables des inventions modernes, le chef-d'œuvre de l'intelligence humaine, la locomotive ». Puis on visite le Musée d'histoire naturelle, celui des antiquités, le Palais Rougemont, l'Hôtel de Ville. On se baigne dans le lac et l'on accompagne au bureau des postes les « éclopés », qui sont maintenant au nombre de cinq. Ils s'installent dans le véhicule fédéral, voiture à un cheval, et doivent aussitôt « repouser les assauts d'un marchand de bœufs accompagné d'une dame en crinoline d'un diamètre fort respectable. La dame fait intervenir le directeur des postes, qui rend justice à qui de droit et envoie promener le marchand et la dame jusqu'au lendemain à la même heure. »

Les invalides en lieu sûr, la colonne remonte le Val-de-Ruz, mais elle se divise bientôt en deux détachements qui « agissent séparément ». L'avant-garde, « qui ne craint pas plus les gardes champêtres que les poissons d'eau douce, se porte en avant pour mettre plus sûrement à contribution les noyers de ces régions ». Quant à l'arrière-garde, elle « était composée des traînards, c'est-à-dire des éclopés et de ceux qui avaient attrapé des ampoules, cors aux pieds et œils-de-perdrix ». Lorsque le soleil disparaît derrière Tête-de-Rang pour aller éclairer « les régions transatlantiques et les antipodes », l'arrière-garde, malgré les infirmités qui l'affligent, force le pas et rejoint l'avant-garde à l'entrée du village de Savagnier. Toute la troupe retrouve bientôt sa gaieté et chante à gorge déployée avec accompagnement de flageolet, « au grand scandale des naturels du pays, qui en étaient à leur premier sommeil. Car, dans ce village aux mœurs primitives, on ne sait pas ce que c'est qu'un actionnaire, et l'on se livre au repos peu après les gallinacés. Le maître d'école du village, seul homme de progrès, car il était encore debout, offre sa salle d'école pour la nuit, mais il lui faut l'autorisation du président de la commune qui ronflait à faire trembler les vitres » et que l'on n'arrive pas à réveiller. Sous la pluie d'orage, toute la troupe gagne Dombresson où, dans la nuit, elle retrouve les « éclopés » descendus de la malle-poste de Neuchâtel.

On s'est guidé pour y arriver à la lueur des éclairs. A l'Hôtel de la Couronne, le député neuchâtelois Vauthier attend la petite troupe, fraternise avec elle et veut mettre à sa disposition tous les chevaux du village. Mais l'orage gronde plus fort, et l'on accepte l'hospitalité des braves gens de Dombressont, « civilisés et qui ne professent aucune affinité pour les mœurs des gallinacés ni pour les mollusques ».

A l'Hôtel de la Commune où ils trouvent un gîte, les écoliers, que l'on espérait harassés, ont repris des forces et une grande bataille de traversins éclate au cours de laquelle les éléments tudesques, relégués à l'étage inférieur et injustement attaqués, ripostent bravement. Et tous finissent par s'endormir au bruit de « la pluie qui continuait à tomber par cataractes comme sous les tropiques ».

A sept heures du matin, tout le monde est sur pied, toutes infirmités disparues. La soupe au fromage engloutie, il suffira de quatre heures de marche pour regagner ses pénates. « Le total de la dépense pour chaque voyageur s'élève à l'énorme somme de Fr. 1.40, y compris le Franco-Suisse. »

Ouf !

Les naïvetés de ce texte nous ont peut-être fait sourire. Mais l'enthousiasme qui anime le maître d'école de 1863 guidant sa classe dans cette excursion-marathon ne nous remplit-il pas d'admiration ?

A. Babey.

En parcourant le rapport annuel de la direction de l'Instruction publique

La direction de l'Instruction publique vient de publier son rapport annuel. Nous n'en retiendrons que les faits principaux qui concernent le Jura. Des faits passés qui ne seront pas sans influence sur l'avenir, si l'on considère la décision capitale du 23 juin 1974.

A l'instar des années précédentes, 1974 aura été fertile en matière de législation scolaire : 23 ordonnances, décrets, arrêtés et règlements ont été édictés par la direction de l'Instruction publique. Quant à M. Simon Kohler, conseiller d'Etat, il a dû répondre à 30 interpellations et motions au Grand Conseil.

Des jeunes filles à l'Ecole normale de Porrentruy ?

Le rapport de la DIP consacre deux lignes à l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy : « La classe de raccordement est ouverte tant aux jeunes filles qu'aux jeunes gens. »

Cette disposition, émanant de la commission des écoles normales, était ignorée du collège des maîtres de l'Ecole normale, ainsi que devait le relever M. Marc-Alain Berberat, directeur, dans son allocution du 5 juillet.

Ceux qui s'interrogent sur le maintien de la classe de raccordement de Porrentruy — alors que les admissions sont restreintes du fait de la pléthore d'instituteurs — n'ont pas manqué de se demander si l'ouverture, en août prochain, d'une classe de raccordement pour jeunes filles à l'Ecole normale de Delémont, était, bien que polyvalente, réellement opportune, ou s'il n'eût pas été plus indiqué d'admettre quelques jeunes filles dans la classe de Porrentruy, puisque la commission des écoles normales l'avait, semble-t-il, décidé.

Une ou deux écoles normales jurassiennes ?

Quoi qu'il en soit, le problème des écoles normales jurassiennes devra être revu dans l'optique de la réforme des études (prolongation d'un ou deux ans, amélioration de la formation professionnelle, mixité, notamment) et dans la perspective du nouveau canton (maintien de deux écoles ou réunion des futurs instituteurs et institutrices dans une seule école normale jurassienne). Il serait prématuré d'émettre des pronostics à cet égard. Au demeurant, « à la suite de la votation du 23 juin relative à la formation d'un nouveau canton, les travaux de planification de la nouvelle Ecole normale de Delémont ont été suspendus, au stade d'avant-projet. En effet, compte tenu des nouvelles circonstances, il ne s'avère plus nécessaire de réaliser ledit projet » (Rapport, p. 9).

70 tonnes de papier pour 1 manuel

Vu son équipement adéquat, c'est la Librairie de l'Etat de Berne qui a été chargée par les cantons romands d'éditer 95 000 exemplaires du nouveau manuel de mathématique pour la troisième année scolaire. Ce manuel sera remis aux écoliers à la rentrée des classes. Quant aux maîtres, ils l'ont déjà utilisé dans les cours dits de recyclage.

Presque toutes les communes se plaignent du renchérissement des moyens d'enseignement. Le prix du papier a augmenté de 30 % environ et l'industrie des arts graphiques a dû « adapter » ses tarifs. Plusieurs maires et présidents de commissions d'école se demandent s'il ne serait pas judicieux de supprimer les maigres subsides octroyés aux communes pour l'achat de moyens généraux d'enseigne-

ment et d'affecter les sommes ainsi économisées à réduire le prix des manuels scolaires édités par la Librairie de l'Etat. Cette mesure de simplification mériterait d'être étudiée par le futur Département jurassien des finances...

Les difficultés d'application du Plan d'études romand dans les classes à plusieurs degrés

« Au chapitre de la collaboration intercantonale, les efforts de coordination scolaire ont porté sur l'harmonisation du projet d'introduction des disciplines prévues par rapport au niveau du programme d'études des quatre premières années scolaires. Au vu des difficultés envisagées par l'application du Plan d'études romand dans les classes à plusieurs degrés, il s'est constitué une première communauté scolaire au niveau primaire regroupant toutes les communes du Plateau de Diesse, solution offrant des avantages pédagogiques certains. »

Traduction : les nouveaux programmes de mathématique ont été conçus pour des classes à une année scolaire. Or, dans le Jura, très nombreuses sont les classes qui groupent deux, trois ou quatre années scolaires (il existe même 35 classes à 5 années scolaires et 34 classes uniques). Faute de pouvoir créer partout des communautés scolaires à l'exemple de celle du Plateau de Diesse, il faudra bien que les auteurs des nouveaux manuels de mathématique songent, un peu plus — qu'ils me pardonnent — à ceux qui les utiliseront.

Pierre Henry.

Cet article a paru dans le quotidien « Le Pays ».

Le système

Notre système sélectionne beaucoup trop tôt et va à l'encontre de toutes les théories et expériences en la matière. Je sais que les Jurassiens se sont toujours méfiés, souvent avec raison, des théories un peu trop révolutionnaires en matière de pédagogie, mais en l'occurrence, la théorie s'appuie sur des enquêtes au-dessus de tout soupçon.

Autre grave défaut du système : l'irréversibilité du choix qui est presque toujours définitif. Combien y a-t-il d'admissions dans nos écoles secondaires en 6e année et après ?

Dans beaucoup de cas, nous créons une inégalité de traitement entre les élèves de l'école secondaire et ceux de l'école primaire. Un exemple : amusez-vous une fois à calculer la moyenne, par élève, des sommes mises à disposition par les communes, pour l'achat de matériel, dans les deux types d'écoles.

Nous provoquons, ou nous tolérons, des injustices dont nous devrons tôt ou tard assumer les conséquences. Nous entretenons une sorte de ségrégation particulièrement visible dans les réactions des employeurs. Les quelques exemples que j'ai cités antérieurement le montrent bien, et on pourrait les multiplier.

De plus, à quelque niveau que ce soit, pour atteindre le palier supérieur, un concours est organisé. La promotion n'est possible que, si, à un moment donné, le candidat possède une quantité donnée de connaissances. Jamais, ou presque jamais, on ne pose les exigences en termes de comportements. Jamais, ou presque jamais, on ne pose la bonne question :

« Untel est-il globalement capable d'exercer telles ou telles professions ? » « Est-il véritablement apte à poursuivre des études longues ? » Jamais on ne fait un bilan complet du candidat, ce qui finalement amène le système à fabriquer des inadaptés, des aigris, des révoltés ou des désaxés.

Oui, je sais, c'est difficile d'établir un bilan quand on manie « de l'humain », mais je suis persuadé que c'est possible... à condition de le vouloir, évidemment.

Pi.

SJMG - Cours d'automne

Le programme de la Société jurassienne des maîtres de gymnastique (SJMG), composé de 15 cours d'éducation physique en 1975, comprend encore 5 cours jusqu'à la fin de l'année. Rappelons que tous les cours ont été publiés dans le programme du Centre de perfectionnement du corps enseignant et qu'ils sont régulièrement publiés une seconde fois environ un mois avant leur ouverture. Les enseignants inscrits par le canal du Centre de perfectionnement sont inscrits d'office sur les listes de participants ; la seconde publication sert donc de rappel et d'inscription supplémentaire. Voici les cours qui seront donnés cet automne :

No 3.9.1. **« Gymnastique artistique », Delémont (Gros-Seuc), 25 octobre 1975.** Mouvements appliqués à divers engins, tests pour écoliers ; donné par M. F. Turuvani, de La Neuveville, et une collaboratrice.

Délai d'inscription : 11 octobre 1975.

No 3.50.5. **« Patinage artistique », Porrentruy, 15 novembre 1975.** Méthodologie, tests, jeux sur glace, figures ; donné par MM. Girod, d'Evilard, et J.-R. Bourquin, de Delémont.

Délai d'inscription : 1er novembre 1975.

No 3.9.2. **« Hockey sur glace », Moutier, 22 novembre 1975.** Perfectionnement personnel, jeu, arbitrage ; donné par M. J.-R. Bourquin, de Delémont, et un collaborateur.

Délai d'inscription : 1er novembre 1975.

No 3.50.9. **« Ski de fond », lieu à déterminer, 20-21 décembre 1975.** Parcours en groupes, apprentissage technique à l'école, facteurs de la condition physique ; donné par M. F. Léchot, d'Evilard, et un collaborateur.

Délai d'inscription : 29 novembre 1975.

Les inscriptions doivent parvenir dans les délais à M. Henri Girod, inspecteur, 2533 Evilard (tél. (032) 23 76 96). Les participants touchent une indemnité couvrant tout ou une partie de leurs frais ; les membres de la SJMG touchent une indemnité complémentaire de la société.

Le nombre d'inscriptions étant déjà très important pour certains cours, nous vous conseillons de vous inscrire sans tarder et d'inviter vos collègues à faire de même !

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 **Delémont.** Tél. (066) 22 29 34.

Nouveau pas vers la moyenne suisse

Bien que survenant quelque six mois après la date primitivement convenue, la 3e revalorisation des salaires du corps enseignant à tous les degrés est enfin devenue un fait accompli dès le 1er juillet 1975. Le traitement des enseignants primaires, tant de fois remis sur le tapis depuis tantôt 3 décennies, bénéficie depuis quelques années d'un climat de concertation qui a singulièrement évolué. Sans doute faut-il l'attribuer au regain de considération dont jouit l'enseignement primaire. C'est en vain qu'on soigne les parties supérieures du plus bel édifice si on ne lui assure pas d'avance des fondations solides. On sait ce qu'il en coûta à l'auteur de la « Parabole du toit et des fondations » pour avoir, vers les années 36 à 40, démontré l'importance primordiale d'un solide enseignement primaire et souligné la sollicitude toute particulière qu'il mérite. Les temps ont bien changé. Toutefois, loin de nous la pensée de contester à priori la valeur de l'enseignement à tous les degrés de la formation. Essayons de nous reporter à l'époque toute récente où fut mis en branle le mouvement des traitements du monde enseignant en lui donnant comme objectif d'atteindre ou d'approcher la moyenne suisse.

Le premier pas

Depuis plusieurs années, les questions relatives à l'adaptation des salaires mettent périodiquement en présence les partenaires intéressés soit à la paix du travail, soit au principe de l'équitable rémunération des fonctionnaires. Au nom de ces derniers, il appartient à la Fédération des associations du personnel d'aborder l'autorité habilitée à examiner en premier lieu les revendications salariales. Ces questions relevant du budget de l'Etat, le Grand Conseil était généralement consulté, puis appelé à se prononcer en dernière instance. C'est ce qu'il fit à la suite d'un ultimatum adressé en 1972 au DIP et au Conseil d'Etat. Celui-ci, frappé par l'attitude inflexible du corps enseignant en particulier, désigne une commission consultative, dite commission Schorderet, du nom de son président enseignant-député, fait aboutir non sans peine l'octroi des « 100 francs par mois » à tous les fonctionnaires. Cette première mesure très controversée au sein du Grand Conseil fut finalement arrachée au législatif qui l'adopta au printemps 1973 par 58 voix contre 49 lors d'un vote mémorable. L'effet rétroactif devait déployer la mise en application dès le 1er janvier 1973. Ainsi, le premier pas vers la « course » à la moyenne suisse était franchi, non sans que le CE ait obtenu lors du même vote que le montant octroyé ne serait pas assuré à la Caisse de prévoyance. Ce qui le dispensait d'avoir à verser à celle-ci le 16 % de l'amélioration obtenue.

Le deuxième pas

Une préoccupation louable en soi présida au franchissement de la 2e étape, car on s'était avisé, avant de l'octroyer, de tenir compte des fonctions dont le salaire s'avérait le plus éloigné de la moyenne suisse. Malgré les efforts de la commission consultative qui achoppent toujours au même obstacle, le sacro-saint budget, le volume de l'amélioration obtenue parvient à satisfaire d'abord le corps enseignant primaire. Les classes inférieures des fonctionnaires ont heureusement bénéficié de la même sollicitude. La revalorisation ainsi concédée aux enseignants primaires leur accorda 2 annuités de Fr. 805.— chacune. Eu égard à certaines fonctions, le corps enseignant primaire pouvait s'estimer satisfait du succès remporté. Ainsi, en 2 ans, la fonction enregistrait une plus-value matérielle légale s'élevant à Fr. 2810.—. Progrès substantiel si on le compare aux timides adaptations obtenues auparavant à grand renfort d'assemblées massives.

La 3e étape

... que l'on plaçait au départ sous le slogan enfin victorieux dans les intentions « A travail égal, salaire égal », prévu pour être virtuellement mis en place au 1er janvier 1975, allait au-devant d'un obstacle de taille : la récession avec la psychose d'incertitude qui l'accompagne. Le Conseil d'Etat était placé dans une position inconfortable, voulant d'une part jouer la prudence avec le budget, d'autre part s'efforcer de respecter l'entente conclue avec la commission consultative. A cette même époque, l'élément massue qui allait différer la mise en vigueur du plan général de réadaptation des traitements trouvait sa source et sa cause dans le vote de mauvaise humeur du peuple suisse en date du 8 octobre 1974. Les coupes sombres pratiquées par le Conseil fédéral à l'endroit des subventions aux cantons dictèrent au Conseil d'Etat la décision de retrouver une part de la manne fédérale ainsi balayée. C'est ainsi que ce ricochet eut une répercussion directe non sur le principe de l'octroi de la 3e réadaptation, mais bien sur la date de son application. La commission consultative et le corps des fonctionnaires auraient eu mauvaise grâce de ne pas accuser le coup en acceptant que soit reportée au 1er juillet 1975 la mise en vigueur du 3e pas vers la moyenne suisse. Qui s'éloigne à mesure qu'on s'en approche.

Quelles sont les modalités de cette 3e revalorisation ?

Les bénéficiaires reçoivent au cours de ce 2e semestre 1975 la moitié des normes qui suivent :

a) les professeurs et les assistants de l'université reçoivent 5 annuités, soit 5 fois Fr. 1101.60 ;

b) les maîtres du **secondaire supérieur :** 3 annuités de Fr. 1101.60 ; les enseignantes de ce degré : 4 annuités de même valeur ;

c) les maîtres du **secondaire inférieur** obtiennent 1 fois Fr. 1101.60 ; les enseignantes : 3 fois Fr. 883.20 ; les maîtres OP ou maîtres de classes pratiques : 1 fois Fr. 883.20 ; les maîtresses de ces classes : 3 fois le même montant ; les maîtresses ménagères : également 3 fois Fr. 883.20 ;

d) dans **l'enseignement primaire et spécialisé :** les ménages de Sœurs : 4 annuités de Fr. 558.— ; les maîtresses de TA : 3 annuités de Fr. 883.20 ; les institutrices : 3 fois Fr. 883.20 ; les instituteurs : seulement 1 fois ce montant ;

e) chez les **enseignants non diplômés :** les institutrices primaires et maîtresses de classes spéciales reçoivent 1 annuité ; les instituteurs : pas d'augmentation.

L'organe de l'association cantonale relève que dans l'affectation des annuités, l'accent a particulièrement porté sur la parité des salaires des maîtres et institutrices remplissant des fonctions identiques.

Remarques sur cette 3e revalorisation

a) La différence de salaire entre les enseignants des deux sexes se ramène à 1,5 %, donc très proche de l'égalité.

b) La différence numérique des diverses annuités provient de la situation des bénéficiaires dans le classement des fonctions et les échelons de celles-ci ;

c) Il s'avère qu'à travers les annuités

octroyées, les enseignants ayant 15 ans d'activité et plus sont plus éloignés de la moyenne suisse que les jeunes.

d) Il est loisible d'être surpris qu'on n'ait pas établi de différence en faveur des maîtres et maîtresses des classes de 5e et 6e, les plus exposés à la critique par le fait qu'ils endossent la responsabilité, qu'on le veuille ou non, d'acheminer directement leurs effectifs vers le secondaire inférieur. Trop souvent, la réputation professionnelle de ces enseignants est évaluée, appréciée ou battue en brèche en proportion du nombre de leurs élèves promus au secondaire. (Constatation officieuse.)

Les revalorisations intervenues sont incorporées aux traitements assurés aux conditions légales auprès de la Caisse de prévoyance. Désormais, dès le 1er juillet 1975, seul le traitement coordonné (traitement total moins Fr. 12 000.—) est assurable à la Caisse de pension au taux de 10 %.

C.

Nominations

Ecoles primaires et classes spéciales (au 15.7.1975)

A Fribourg : Mlles Angéloz Josiane, Brulhart Marie, Cuony Marguerite, Ducrest Françoise, Hayoz Madeleine, Pillonel Madeleine, Schwaller Madeleine, Stern Brigitte, Molleyres Catherine. MM. Brulhart André, Dévaud Jean, Marty Renée, Perrottet Daniel. Fribourg **ELP :** Hoffer Arlette. Fribourg **Clos Carmeli :** Mlle Krattinger Esther. **Autigny-Chénens :** MM. Chavaillaz Olivier, Defferrard P.-André. **Corminbœuf :** Yerly Christian. **Ecuvillens-Posieux :** Gendre André. **Ependes-Arconciel :** Carrel Michel, Riedo Michel. **Farvagny** (cercle scolaire) : Raboud Eliane. **Givisiez :** Desbiolles Christiane. **Granges-Paccot :** Broye Marie-José, Duc Achille, Ridoux Gilberte. **Grolley-Ponthaux :** Carrel Catherine, Vial René. **Marly :** Berger Paul, Wicht Herbert, Prince Nicolas, Marmy Emmanuelle. **Matran :** Monteleone Anne-Claire. **Neyruz :** Chollet Jean-Pierre. **Villars-s-Gl. :** Dupraz Chantal, Menoud Marguerite, Thorin Danièle, Bovet Dominique, Ryser André. **Bulle :** Sudan Fabienne, Grand Nicolas, Huber Suzanne (ELP), **Le Bry :** Pittet Jacqueline. **Charmey :** Marmy Bernard. **Echarlens** (cercle scol.) : Magnin Michèle. **Grandvillard :** Oberson Claudine. **Riaz :** Morard Martine. **Sâles :** Mauron Jacques. **Vuadens :** Chardonnens Catherine, Pugin Elisabeth, Bovigny Daniel. **Vaulruz :** Despond Nicole. **Estavayer-le-Lac :** Reidy Suzanne, Moret Christiane, Corboud Danielle. **Cheiry** (cercle scol.) : Gagnaux François. **Cugy :** Bugnon Michel. **Domdidier :** Chardonnens Bernadette, Voillat Denis, Despond Andrée-Luce. **Montagny-les-Monts :** Dumoulin Nicole. **St-Aubin** (cercle scol.) : Volery Esther. **Chapelle-Gl. :** Chollet Bernard. **Le Châtelard :** Oberson Jean-Claude. **Châtonnaye :** Sansonnens Bernard. **Grangettes :** Delabays Christiane. **Massonnens :** Nicolet Eliane. **Romont :** Delaquis Cécile, Python Dominique, Raemy Benoît. **Siviriez :** Scaiola Marc. **Villarimboud :** Dévaud Bernard. **Vuamarens :** Dorthe Daniel. **Bouloz :** Buchs Cécile. **Châtel-St-Denis :** Cherpit Myriam. **Le Crêt :** Richoz Marie-Andrée. **Vully-le-Bas :** Pahud Imelda.

C.

L'activité du comité SPF

Avec la reprise de l'activité scolaire proprement dite, le comité SPF inaugurait le cycle de ses assises mensuelles. Lors de la récente séance, celle du 22 septembre, de nombreuses questions ont été débattues touchant particulièrement les échos de l'examen introduit à titre expérimental dans les classes de 2e année. Le problème des classes enfantines, la diffusion prochaine d'un travail pratique à l'usage des 4e, 5e et 6e classes rédigé par un groupe de la Gruyère, l'examen des comptes provisoires et la cotisation SPF, la prochaine assemblée annuelle qui entendra vraisemblablement l'exposé d'une personnalité romande de l'enseignement.

C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 **Fribourg.** Tél. (037) 22 46 80.

Centre d'information des instituteurs

« Le temps qu'il fait »

Ce thème, proposé par le Plan d'études romand, dans le cadre de l'ENVIRONNEMENT de l'enfant, se prête bien à une étude objective et vivante, en particulier dans les écoles rurales, dès la 4e P.

Un tel sujet, qui est en soi un vaste centre d'intérêt, peut être abordé, soit d'un point de vue scientifique, soit sous son aspect littéraire. Le présent travail se borne à la première approche, en offrant à l'instituteur une gamme de suggestions qui lui permettront, avec la participation active de ses élèves, de décrire visuellement et simplement un phénomène naturel complexe, dynamique : le temps qui se fait, qui se tisse au fil des jours.

Ce travail est divisé en deux parties : **une partie originale,** pratique, montrant comment on peut atteindre l'objectif ci-dessus ; **une partie documentaire,** sous la forme d'un petit guide météo, conçu de manière à pouvoir être transformé en fiches A5, à l'usage des élèves, texte d'un côté, croquis de l'autre.

30 p. A4, 80 croquis. Prix de vente : Fr. 7.—. Centre d'information des instituteurs, Vernier-Genève. CCP 12-15155.

Service de placements SPR

Allemagne. Places disponibles de suite dans familles, homes d'enfants, maisons de repos.

Angleterre. Places au pair dans familles.

Italie. Plusieurs possibilités.

Suisse alémanique. Excellents milieux, familles avec enfants, enseignement de l'allemand assuré.

Suisse centrale. Echanges pour jeunes de 14 à 18 ans. (Vacances.)

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Crapaud à lunettes

Le « **nouveau** » **CRAPAUD A LUNETTES,** l'irrésistible hebdomadaire des collégiens romands, imprimé désormais en offset et en couleur, vous invite à rejoindre les autres « crapauds » dans la mare.

Vous y trouverez, chaque semaine :

☆ des articles illustrés sur la nature, les techniques, les sports, la découverte du monde, les voyages, l'aventure, l'actualité.

☆ Vous pourrez rire avec la Crap's marre, les blagues et les dessins.

☆ Suivre les aventures de Lucky Luke et de Jolly Jumper.

☆ Vous pourrez vous distraire avec le bricolage, les recettes, les bonnes idées, les mots croisés.

☆ Vous pourrez suivre le Magazine des collèges.

☆ Vous pourrez vous documenter en vous intéressant aux nouveaux livres, aux nouveaux films, aux émissions de radio et de TV.

☆ Vous pourrez écrire et envoyer vos idées ou encore profiter du Crap'troc pour les échanges avec d'autres Crapauds.

Abonnement annuel (40 numéros) : Fr. 30.— ; 20 numéros : Fr. 18.—.

Administration : Le Crapaud à lunettes, case postale 121, 1000 Lausanne 13, tél. (021) 27 30 01. CCP 10 - 666.

Demandez des spécimens à l'administration.

CAFÉ-ROMAND

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

St-François
Lausanne
L. Péclat

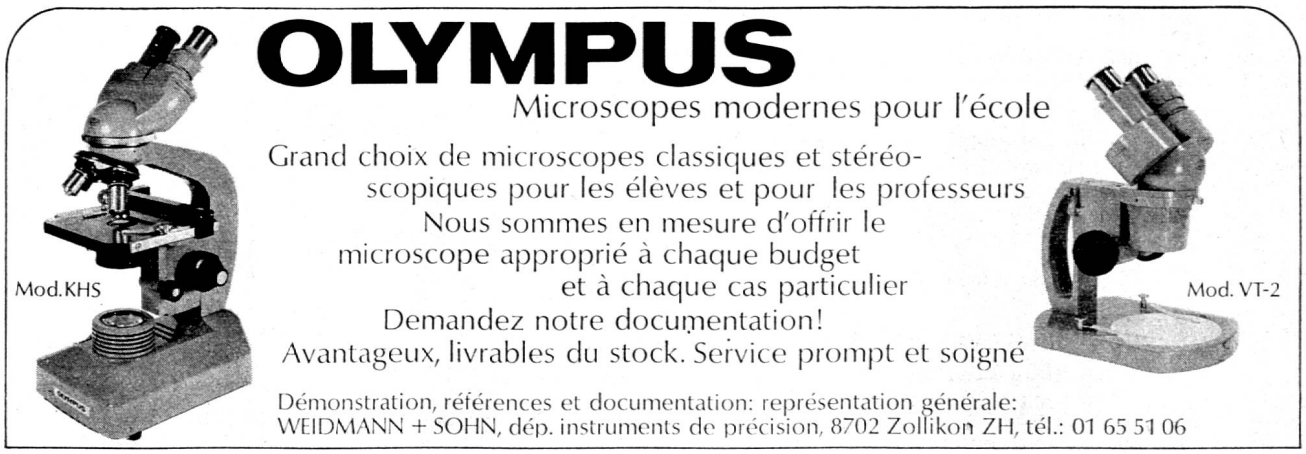

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure des rentes à tout âge et aux meilleures conditions.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de créer ou de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie par l'Etat

Elle assure :

a) **pour la couverture des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers,** toute personne de la naissance au décès, domiciliée dans le canton de Vaud, aux meilleures conditions, en cas de maladie et d'accidents ;

b) **pour une indemnité de perte de gain,** toute personne exerçant une activité lucrative et domiciliée dans le canton de Vaud, y compris les apprentis, dès le 1er jour d'incapacité de travail, ou à des échéances différées, en cas de maladie et d'accidents ;

c) **pour des indemnités complémentaires aux frais d'hospitalisation en privé** lors de maladie et d'accidents ;

d) **pour des indemnités en capital en cas de décès ou d'invalidité par suite d'accidents,** toute personne de 0 à 65 ans révolus titulaire auprès d'elle d'un contrat pour l'une des assurances de base.

Agences dans chaque commune.

Direction : rue Caroline 11,
1003 Lausanne
Tél. 20 13 51

Alder & Eisenhut AG

Fabrique d'engins de gymnastique, de sport et de jeux

8700 KÜSNACHT-ZH
Tél. (01) 90 09 05

Fabrique **Ebnat-Kappel/SG**

Fourniture directe aux autorités, sociétés et particuliers

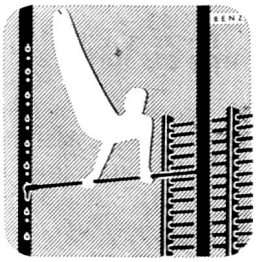

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE ®

FOURNITURES DE BIBLIOTHÈQUES

P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

TORGON, station d'hiver

6 téléskis, 1 télésiège

Location d'un grand chalet.
Situation tranquille, grande place de jeux.
Convenant aux groupes et organisations désirant pratiquer le ski.
Etablissement pour 140 personnes.
Transformé et équipé en rapport.
Chambres de 6 à 8 personnes : formule pension complète, demi-pension ou simple location.
Arrangement par semaine ou au mois.
Pour tout renseignement : **tél. (025) 7 45 71.**

LE TÉLÉSIÈGE — TÉLÉSKIS
BUTTES — LA ROBELLA 1220 m - 1438 m
Val-de-Travers

vous offre pour la saison 1975-1976

un forfait libre-parcours

valable lundi - mardi - jeudi - vendredi
pour le prix de **Fr. 10.—** par **élève.**
En abonnement nominatif avec photo.
Possibilité de logement et pension à Buttes.
Renseignements : **tél. (038) 61 15 24 - 61 33 33.**

Bibliothèque Nationale Suisse
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux